



Thouars, Le 26 janvier 2018



santé
famille
retraite
services

Information presse

Le transport solidaire, un nouveau dispositif dans le Thouarsais

La Communauté de Communes et le Centre Socio-Culturel du Thouarsais proposent un système de transport basé sur la solidarité et le volontariat.

Ce dispositif permet de développer les échanges et le lien social entre les habitants en complément de l'offre de transport en commun existante (RDS, Comm'bus, ...). Il a pour objectif de limiter l'isolement dû au manque de moyen de transport et d'aider les personnes en difficulté financièrement.

Il repose sur le principe d'un chauffeur bénévole qui propose de donner un peu de son temps pour emmener une personne à un rendez-vous par exemple.

Comment fonctionne ce transport ?

Pour se déplacer, l'utilisateur doit contacter (par téléphone ou mail) le Centre Socio-Culturel du Thouarsais au minimum 3 jours avant. Il sera appelé par le CSC quand un bénévole aura accepté son trajet. Il indemnise lui-même le chauffeur le jour du trajet.

Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse aux habitants de la Communauté de Communes du Thouarsais n'ayant pas de moyen de locomotion, ne pouvant pas utiliser ceux qui existent et ne dépassant pas le plafond de ressources (par rapport à leur avis d'imposition)

Nbre de personnes composant le ménage	Plafonds des ressources des ménages (en €)
1	20 250
2	29 615
3	35 615
4	41 601
5	47 687
Par personne supplémentaire	+ 5 999

Quel prix ?

Les trajets sont effectués par des bénévoles.

Pour en bénéficier, l'utilisateur doit :

- adhérer au centre socioculturel de Thouars pour l'année en cours : 12 euros – tarif réduit : 6 euros

- Indemniser le conducteur bénévole à hauteur de 0,35 euros par km depuis le domicile du bénévole.

Pour aller où ?

Il n'y a pas de motifs spécifiques. On peut utiliser ce dispositif pour aller chez le médecin, faire ses courses, aller à un entretien d'embauche,...

Les trajets s'effectuent sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais ou dans un rayon de 30 kms du domicile de l'utilisateur. Exception faite pour les rendez-vous médicaux (y compris spécialistes), visite à un malade, rendez-vous administratifs ou accord spécifique préalable du chauffeur bénévole.

Les trajets pris en charge dans le cadre de l'assurance maladie sont exclus

Comment devenir bénévole ?

Pour être bénévole, il faut habiter sur le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais et disposer d'un permis de conduire et d'une voiture assurée.

Les bénévoles sont indemnisés 0,35 euros par km parcouru depuis leur domicile. Ils doivent s'inscrire auprès du Centre Socio-Culturel du Thouarsais.

Une permanence aura lieu tous les mois dans chaque secteur afin de faciliter les inscriptions, de mettre à jour les plannings des bénévoles et de permettre un échange entre les bénévoles et les utilisateurs.

Pour savoir où et quand sera la prochaine permanence, il faut contacter le Centre Socioculturel du Thouarsais au 05 49 66 76 40. Le planning des permanences est en ligne sur thouars.csc79.org.

Contact :

Marie SOURISSEAU, Chargée de mission mobilité durable, 05 49 66 68 68

Service communication, Christine Dubard-Boisseau, 05 49 66 73 14/06 80 40 09 13